



**Service de l'accès et de la protection de l'information**  
600, rue Fullum, UO 3210

Notre référence : 2408 348

Le 25 septembre 2024

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Monsieur,

Suite à vos précisions, obtenues le 28 août 2024, nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 19 août 2024, visant à obtenir des statistiques quant aux incidents et infractions dans la ville de La Tuque. Plus précisément, vous souhaitez obtenir le nombre et la nature des incidents et infractions pour les dix dernières années dans les tronçons suivants : rue des Acacias, rue des Amandiers, rue Chapleau, rue des Bouleaux, rue Lucien-Fillion, rue Saint-Paul, et rue de la Plage.

En ce qui concerne les incidents, conformément à la Loi sur l'accès, nous vous transmettons donc ci-dessous un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec de collisions, pour le secteur visé en fonction du type de collision.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les données pour l'ensemble de la période visée. En effet, selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, des données liées à certains types de collisions ont une durée de conservation qui est terminée. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives puisque plusieurs dossiers ont été détruits (article 1 de la Loi sur l'accès).

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE COLLISIONS POUR CERTAINS TRONÇONS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA TUQUE  
(RUE DES ACACIAS, RUE DES AMANDIERS, RUE CHAPLEAU, RUE DES BOULEAUX, RUE LUCIEN-FILION, RUE ST-PAUL, RUE DE LA PLAGE)  
PAR ANNÉE ET PAR TYPE DE COLLISION

TYPE DE COLLISIONS	ANNÉES					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Collision dommage matériel +2000\$	1	1	0	1	1	0
Collision dommage matériel - 2000\$	0	0	1	0	0	0
Collision hors chemin public + 2000\$	0	1	0	0	0	0
Collision blessés graves	1	0	0	0	0	0
Collision blessés légers	1	1	0	1	0	0

**Source:** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 2024-09-20

\*Veuillez prendre en note que les données pour l'année 2024 couvrent uniquement la période s'étalant du 2024-01-01 au 2024-09-19.

Étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de ces données, nous vous invitons à faire une demande d'accès au ministère des Transports qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

Ministère des Transports du Québec  
700, boul. René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone : 418 646-0160, poste 23013  
lai@transports.gouv.qc.ca

En ce qui concerne les constats d'infractions, nous ne pouvons vous transmettre les renseignements demandés, puisque nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'isoler les données. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison et de compilation serait nécessaire, et ce, au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès*. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, la Sûreté du Québec ne détient pas de document sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Julie Renaud  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels